

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 juillet à 19h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juillet 2025

Présents : M. GICQUEL, Mme MAINGUY, M. LE TRIONNAIRE, Mme THIBAUT-CHABANIER, M. VICAUD, Mme DINHAM, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN, M. LE MEYEC, Mme PESTY, M. SIG, M. TOUSSAINT, Mme MALINGE, Mme VOGT, Mme PERRIER.

Absents excusés : M. CAUDAL (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN), M. DAVID (pouvoir à Mme PESTY), M. DE GOVE (pouvoir à Mme THIBAUT-CHABANIER), M. MIGNOT (pouvoir à M. JEGOUSSE), Mme DE CHARETTE (pouvoir à M. SIG), Mme SARGENT (pouvoir à Mme PERRIER), M. GUIDOUX (pouvoir à Mme VOGT), M. BAGES (pouvoir à M. BALLIER), Mme LE CLAINCHE (pouvoir à Mme MAINGUY), M. TEXIER.

Absents : Mme HERVOCHON, Mme KERHERVE.

Secrétaire de séance : M. SIG

2025/043 Tarification du restaurant scolaire – Evolution panier-repas

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves. La seule limite posée par le décret, est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées par le service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service ».

Par délibération n°2024/048 du 9 juillet 2024, le conseil municipal a approuvé la mise en place du dispositif de la cantine à 1€ pour les demi-pensionnaires dont le quotient familial est inférieur à 1 000 et a par ailleurs procédé à la baisse des autres tarifs applicables aux demi-pensionnaires elvinois.

Plusieurs demi-pensionnaires, dont les allergies alimentaires ne peuvent être prises en charge par le service de la restauration collective, sont accueillis au restaurant scolaire avec un panier-repas fourni par leurs parents.

Une facturation leur est également adressée afin de couvrir les charges liées au personnel mobilisé pour l'accueil des enfants.

Ce tarif, fixé jusqu'à présent à 2€, n'a pas été réévalué lors de la mise en place du dispositif de la cantine à 1€. Il est donc proposé d'abaisser également ce tarif panier-repas à 1€.

Il n'est par ailleurs pas proposé de modifier le reste de la grille tarifaire mentionnée pour rappel ci-dessous :

Tarifs Elvinois	QF	Tarifs
<u>Tranche 1</u>	0 à 1 000	1 €
<u>Tranche 2</u>	1 001 à 1 210	3,00 €
<u>Tranche 3</u>	1 211 à 1 440	3,70 €
<u>Tranche 4</u>	plus de 1 440	4,20 €

Tarifs Extérieurs	QF	Tarifs
Tranche 1	0 à 790	5,07 €
Tranche 2	791 à 1 210	5,73 €
Tranche 3	Plus de 1 211	6,51 €

Autres tarifs	QF	Tarifs
Adultes	Tous	5,38 €
Panier-repas	Tous	1 €
Pénalité	Tous	2 €

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le tarif du panier-repas à 1€ à compter du 1^{er} septembre 2025,
- **DE LAISSER** inchangés les autres tarifs de la restauration collective.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à ELVEN, le 10 juillet 2025

Le Maire
Gérard GICQUEL

Le secrétaire de séance
Nicolas SIG

Signé par : GERARD GICQUEL
Date : 10/07/2025
Qualité : MAIRE

